

2025

Rapport Annuel 2025 CTP

Table des matières

4	CTP : rapport d'activité
6	CDCTP : rapport d'activité
7	La CTP en bref
10	Bilan
11	Compte de résultats
12	Liste des membres
13	Impressum

Avant-propos



Fabian Peter

Président de la CTP

L'année 2025 a été une année décisive pour les transports publics. Avec le projet Transports '45, la Confédération a lancé un processus global de hiérarchisation des projets d'infrastructure, tous modes de transport confondus. L'expertise de l'EPFZ publiée à l'automne constitue la base du message 2027 et influencera de manière déterminante le développement du rail et de la route au cours des deux prochaines décennies. Les cantons ont soutenu ce projet dès le début. Dans le même temps, ils ont clairement indiqué que la hiérarchisation des projets devait être techniquement justifiée et équilibrée sur le plan régional, et reposer sur un concept d'offre viable. A cette fin, la DTAP et la CTP ont coordonné étroitement leurs efforts en 2025 et entretenu un dialogue direct avec le conseiller fédéral Albert Rösti.

Le financement a constitué un deuxième axe prioritaire. Avec le Programme d'allègement budgétaire 2027, la Confédération prévoit des mesures d'économie drastiques qui pèseraient également sur les transports publics. La CTP s'est fermement opposée à la réduction des versements au Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) et à l'augmentation du taux de couverture des coûts dans le transport régional de voyageurs. Sans un FIF stable, ni l'entretien ni l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire ne sont assurés à long terme. Dans un courrier adressé au conseiller fédéral Rösti, la CTP avait donc proposé des pistes de solution concrètes pour une stabilisation durable du fonds. Nous poursuivrons cet engagement avec détermination lors des débats parlementaires de 2026.

Ces dossiers, ainsi que d'autres – tels que la prise de position sur l'accord sur les transports terrestres entre la Suisse et l'UE ou nos propositions visant à rendre les processus de planification ferroviaire plus efficaces – montrent que le succès des transports publics suisses repose sur un partenariat étroit et éprouvé entre les cantons, la Confédération et le secteur des transports publics. Alors que la Confédération adopte une perspective nationale, ce sont les cantons qui connaissent le mieux les besoins régionaux en matière de mobilité et qui gèrent les offres régionales. Avec la CTP, les cantons disposent d'une plateforme importante et éprouvée pour s'impliquer ensemble et de manière coordonnée dans ce dialogue.

Le rapport annuel 2025 rend compte des principales évolutions de l'année écoulée et fait le point sur notre situation actuelle. Je tiens à saisir cette occasion pour remercier très chaleureusement toutes les collègues et tous les collègues de la CTP pour les moyens, le temps et l'énergie qu'ils investissent année après année dans les transports publics. Je tiens à remercier tout particulièrement Mirjam Bütler et Markus Sieber ainsi que leur équipe au Secrétariat général, qui nous soutiennent dans notre travail politique avec un grand engagement et une grande expertise.

Fabian Peter
Président de la CTP

Projet Transports '45

Face à la forte hausse des coûts liés à l'extension du réseau ferroviaire et à l'échec, en 2024, de la votation populaire sur l'aménagement des routes nationales, le DETEC a lancé en 2025 le projet Transports '45. L'EPF Zurich a été chargée d'établir une hiérarchisation des projets d'infrastructure tous modes de transport confondus, avec une portée de planification à l'horizon 2045. L'expertise y relative a été publiée début octobre 2025 et doit servir de base au message de 2027. Compte tenu de l'orientation multimodale de Transports '45, les comités de la DTAP et de la CTP ont étroitement collaboré sur ce dossier. Les deux instances ont salué l'expertise Transports '45 en tant qu'état des lieux scientifique et base pour les discussions futures entre la Confédération, les cantons et le Parlement, et soutiennent la stratégie proposée, qui met l'accent sur des projets clés pour la route et le rail. Ils ont également salué le regroupement, prévu par le DETEC, des routes nationales, de l'infrastructure ferroviaire et des programmes d'agglomération en un seul projet : ce n'est qu'en interaction que les modes de transport peuvent déployer pleinement leur potentiel et ils ne doivent pas être mis en concurrence les uns avec les autres.

Concernant l'aménagement du réseau ferroviaire, les comités de la DTAP et de la CTP se sont clairement prononcés en faveur de la variante la plus ambitieuse, d'un montant de 24 milliards de francs ; avec la variante plus modeste, à 14 milliards, le transfert vers les transports publics et la réalisation des objectifs climatiques s'éloigneraient considérablement. Ce financement n'étant pas encore assuré, l'alimentation suffisante du Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF), qui a fait ses preuves, est une priorité absolue, comme l'a d'ailleurs exigé le Conseil des Etats à l'unanimité. Le Fonds des routes nationales et du trafic d'agglomération (FORTA) doit lui aussi être garanti à long terme ; les cantons rejettent catégoriquement toute mesure d'économie concernant ces deux fonds.

En ce qui concerne l'aménagement du réseau des routes nationales, les comités de la DTAP et de la CTP réclament un paquet de mesures allégé, susceptible de rallier une majorité politique, et qui ait une chance réelle d'être accepté en cas de référendum.

S'agissant des programmes d'agglomération, les cantons déplorent que les interactions entre les modifications apportées au programme PRODES «Chemins de fer» et aux routes nationales, d'une part, et les projets d'agglomération, d'autre part, ne soient pas encore suffisamment prises en considération. En outre, l'expertise

«Transport '45» ne tient pas suffisamment compte des enjeux d'aménagement du territoire.

Les comités de la DTAP et de la CTP formulent des attentes claires concernant le message 2027 : les cantons doivent être étroitement associés par le DETEC à l'élaboration des paramètres de référence et de la liste des projets ; la consultation doit permettre d'assurer la sécurité de planification à l'horizon 2045. Il faut élaborer une vision à long terme pour la période 2045+ qui définisse la gestion des projets de deuxième priorité et la refonte de l'axe ouest-est. Pour les cantons, la viabilité financière des infrastructures de transport constitue la priorité absolue. Les deux conférences exigent donc du Conseil fédéral qu'il présente une solution de financement durable – en particulier pour le Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF), qui a fait ses preuves et qui, sans cela, risquerait de se heurter à de graves problèmes de liquidités. Parallèlement, les moyens destinés à l'aménagement des réseaux routiers et ferroviaires doivent être utilisés efficacement, les processus de planification accélérés et les normes et standards simplifiés.

La DTAP et la CTP continueront à s'impliquer activement dans l'élaboration du projet politique. La consultation est prévue pour mi-2026.

Crédit d'engagement 2026-2028 pour le transport régional de voyageurs

Chaque jour, environ 2,5 millions de personnes empruntent le transport régional de voyageurs (TRV). Le TRV englobe l'offre fournie au sein d'une région. Cela comprend les RER et les services de bus dans les agglomérations et vers la périphérie régionale, ainsi que certaines liaisons par téléphérique et par bateau. Les recettes provenant des billets et des abonnements ne couvrent qu'environ la moitié des coûts. La Confédération et les cantons prennent en charge les coûts non couverts. Pour la période 2026-2028, le Conseil fédéral a demandé au Parlement un crédit d'engagement d'environ 3.4 milliards de francs. Ces moyens sont insuffisants pour assurer l'exploitation de l'offre horaire déjà publiée. La CTP s'est donc engagée au Parlement en faveur d'une augmentation du crédit et a obtenu gain de cause : en décembre 2025, les deux chambres ont approuvé une augmentation de 160 millions de francs.

Programme d'allègement budgétaire 2027 et financement durable du FIF

Le Conseil fédéral prévoit, à partir de 2027, des économies de plusieurs milliards dans le budget fédéral, qui toucheront également les transports publics : il est notamment prévu de réduire de 200 millions de francs la contribution fédérale annuelle au Fonds pour les infrastructures ferroviaires (FIF) et d'augmenter de 5% le taux de couverture des coûts dans le transport régional de voyageurs (TRV). En 2025, la CTP a clairement pris position : elle rejette catégoriquement les mesures concernant le FIF et le TRV. En revanche, elle est disposée à accepter un compromis concernant la renonciation partielle au soutien fédéral en faveur des motorisations alternatives ainsi que la suppression du soutien au transport ferroviaire international de voyageurs.

Le FIF étant soumis à une pression croissante en raison du Programme d'allègement budgétaire et à d'autres évolutions, la CTP a proposé dans un courrier adressé au conseiller fédéral Albert Rösti des mesures concrètes visant à stabiliser le fonds à long terme. Ces propositions ont été accueillies favorablement et ont également été intégrées dans la motion de commission «Garantir l'alimentation et les liquidités du Fonds pour les infrastructures ferroviaires» déposée par la CTT-E et la CTT-N.

Accord sur les transports terrestres Suisse-UE

Dans le cadre du paquet Suisse-UE, le développement de l'accord sur les transports terrestres entre la Suisse et l'UE a également fait l'objet de discussions en 2025. Le comité de la CTP s'est penché sur le projet lors de plusieurs séances et a présenté sa position au printemps 2025 à la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC).

Du point de vue de la CTP, le résultat des négociations doit être considéré comme positif : le champ d'application et les principes de l'accord restent inchangés, et des acquis éprouvés tels que la RPLP, l'interdiction du cabotage routier, l'interdiction de circuler la nuit et le dimanche ainsi que la limite des 40 tonnes sont maintenus. La CTP soutient l'ouverture contrôlée prévue du transport international de voyageurs, qui est encadrée par des directives claires visant à protéger les transports publics suisses de haute qualité en tant que service public : le trafic cadencé suisse a toujours la priorité, seules les capacités résiduelles peuvent être attribuées au trafic international, et les entreprises doivent respecter les normes sociales

et les règles tarifaires suisses. Des attributions directes dans le transport ferroviaire régional transfrontalier de voyageurs restent possibles sur le territoire suisse et devraient rester la règle. Du point de vue de la CTP, le mandat de négociation est donc satisfaisant.

En ce qui concerne la mise en œuvre au niveau national, la loi sur le transport de voyageurs ne requiert que des adaptations mineures. Les cantons sont notamment concernés par des obligations de transparence élargies : la planification des appels d'offres et la publication annuelle des offres retenues devront à l'avenir inclure également les offres de transports publics transfrontaliers que les cantons et les communes commandent sans participation de la Confédération. Ces nouveautés n'ont toutefois aucune incidence sur l'obligation d'appel d'offres elle-même : les cantons conservent ici toute latitude.

Accélération des procédures dans la planification ferroviaire

L'expérience acquise lors des phases d'aménagement précédentes a montré que les processus de planification et de mise en œuvre ferroviaires devaient gagner en efficacité. Le secrétariat général a recueilli et synthétisé les propositions des six régions de planification des transports publics visant à accélérer ces processus. Sur cette base, le comité de la CTP a adressé en mai 2025 un courrier au conseiller fédéral Rösti. Dans ce courrier, la CTP propose notamment d'optimiser les interfaces entre les CFF et l'OFT et d'élaborer un concept d'objectifs à long terme pour l'aménagement du réseau ferroviaire, qui servira de base à un processus de planification plus efficace.

Cette lettre a été accueillie favorablement par le conseiller fédéral Rösti. L'OFT mène ses propres réflexions dans ce sens et associera les cantons dès que possible. Les mesures proposées par les régions de planification seront consolidées sur le plan technique par la CDCTP avant d'être discutées en détail avec la Confédération.

CDCTP : rapport d'activité

En 2025, la conférence spécialisée s'est principalement concentrée sur le projet Transports '45 ainsi que sur les questions tarifaires et de commande.

Projet Transports '45: accompagnement technique par les cantons

Le comité de la CDCTP a suivi de près le processus lié au projet Transports '45 et a rédigé, pour le compte de la CTP, une évaluation technique de l'expertise. Dans ce document, les spécialistes saluent la vision globale des transports ainsi que l'accent mis sur des approches alternatives – notamment la promotion de la numérisation et de l'innovation, la simplification des normes et des standards, l'approche «Design-to-Cost» et l'accélération des processus de planification et de construction. En revanche, ils jugent de manière critique le manque de transparence dans l'évaluation du projet, l'accent mis de manière unilatérale sur l'infrastructure sans concept d'offre sous-jacent, l'approche descendante fortement axée sur le Transport grandes lignes ainsi que les risques liés à la logique de hiérarchisation des priorités avec des objectifs de réduction des coûts forfaitaires dont la faisabilité et les effets sur l'offre n'ont pas été vérifiés. D'un point de vue technique, la CDCTP demande donc que l'OFT élabore rapidement, en collaboration avec les cantons et les gestionnaires d'infrastructure ferroviaire, un concept cible «Rail 2045+» ainsi que des concepts d'offre solides pour les prochaines étapes d'aménagement. Les travaux d'approfondissement y afférents doivent être entrepris en 2026 avec l'OFT.

Procédure de commande du transport régional de voyageurs (TRV)

L'optimisation continue de la procédure de commande menée conjointement avec la Confédération fait partie des tâches principales de la CDCTP et constitue un thème récurrent lors des séances du comité. En 2025, l'accent a notamment été mis sur les nouvelles structures de calcul des CFF et de CarPostal. A l'issue d'une consultation auprès de tous les cantons, la CDCTP a pu faire valoir des préoccupations essentielles – telles que la ventilation optionnelle complète des titres de transport forfaitaires ainsi que des coûts de vente et de distribution, et la présentation séparée des recettes du demi-tarif par communauté tarifaire. L'introduction des conventions d'objectifs entre les commanditaires et les entreprises de transport ainsi que la situation financière tendue dans le TRV ont constitué d'autres points forts.

myRIDE et Governance 3.0

En ce qui concerne le projet tarifaire myRIDE de l'Alliance SwissPass, la phase de préparation à la mise sur le marché s'est poursuivie en 2025. Pour accompagner ce projet, la CDCTP a mis en place au printemps un comité d'experts des commanditaires présidé par Christian Aebi. Des questions importantes – notamment concernant la mise en place initiale du tarif électronique et la répartition des recettes – restent en suspens; la décision de lancement de l'exploitation pilote a donc été reportée à l'automne 2026. Parallèlement, le projet «Governance 3.0» a été lancé, dont l'objectif est d'élaborer une vision pour la future gouvernance du secteur des transports publics. La CDCTP est représentée au sein du comité de pilotage et de l'équipe centrale et a participé à l'analyse des besoins. Ces deux projets ont également été au cœur du colloque spécialisé du 28 novembre 2025.

Séances et groupes de travail

En 2025, la CDCTP a tenu au total sept séances du comité et s'est réunie les 22/23 mai à Bergün (GR) à l'occasion de son assemblée générale ordinaire. Le 28 novembre, le colloque annuel s'est tenu à Berne, avec pour thèmes principaux le projet Transports '45, la gouvernance 3.0 et myRIDE. Par ailleurs, divers membres ont participé à différents groupes de travail, notamment sur des thèmes tels que la convention d'objectifs, les orientations financières, l'information des clients, les procédures d'établissement des horaires, le système de gestion de la qualité SQM TRV et le transport de marchandises. Au nom du comité de la CDCTP, nous tenons à vous remercier très chaleureusement pour cet engagement!

La CDCTP : La conférence spécialisée de la CTP

La Conférence des directeurs cantonaux des transports publics, ou CDCTP, rassemble l'ensemble des compétences spécialisées en matière de transports publics de tous les cantons. Les 26 délégués aux transports publics sont tous regroupés au sein de la CDCTP. La CDCTP conseille sa conférence mère, la CTP, sur les questions relatives aux transports; elle favorise les échanges entre les cantons et élabore les bases techniques nécessaires à la formulation de prises de position et à la formation d'une opinion politique.

La CTP en bref

La Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP) regroupe tous les membres des gouvernements des cantons suisses chargés des questions relatives aux transports publics. Elle a été fondée en 1993. Ses objectifs et ses tâches sont les suivants :

- favoriser et de coordonner la coopération entre les cantons, d'une part, et entre la Confédération et les cantons, d'autre part, dans le domaine des transports publics ;
- prendre position sur toutes les questions relevant du domaine d'intérêt de ses membres, notamment dans le cadre de procédures de consultation, d'auditions auprès du Parlement fédéral ou en ce qui concerne la collaboration avec l'administration fédérale.

Depuis 2009, la CTP a son siège à Berne. Par l'intermédiaire de son secrétariat général, qui collabore efficacement avec d'autres conférences gouvernementales et de directeurs à la Maison des cantons, elle exploite les synergies et renforce la coopération intercantonale.

Prises de position

Au cours de l'exercice 2025, la CTP a pris position sur la consultation suivante :

- Arrêté fédéral relatif à la redevance sur les véhicules électriques, prise de position du 16 décembre 2025

Auditions auprès du Parlement

Au cours de l'année sous rapport 2025, une délégation de la CTP a participé aux auditions suivantes auprès des Chambres fédérales :

- Commission des transports et des communications (CTT-N) : Loi fédérale concernant l'infrastructure de données sur la mobilité (LIDMo), 20 juillet 2025
- CTT-E : Indemnisation des prestations du transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2026 à 2028. Crédit d'engagement, 11 août 2025
- CE : Crédit d'engagement destiné à l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2026 à 2028 (25.055), 9 septembre 2025 (prise de position écrite)

Séances

- Séances du comité : 17 mars / 5 juin / 6 novembre / 13 novembre / 12 décembre 2025
- Assemblée plénière : 3 avril 2025
- Assemblée générale : 19 septembre 2025

Le comité



Fabian Peter, LU
Président



Carmen Walker Späh, ZH
Vice-présidente



Stephan Attiger, AG



David Eray, JU



Esther Keller, BS



Carmelia Maissen, GR



Therese Rotzer-Mathyer, NW



Walter Schönholzer, TG



Jean-François Steiert, FR

Le secrétariat général de la CTP



Mirjam Büttler
Politologue lic.rer.soc.
Secrétaire générale



Markus Sieber
Dr phil.
Secrétaire général suppléant

Karin Starkermann
Assistante de direction

Bilan

	Comptes 2025	Comptes 2024
ACTIF	436 836.80	391 704.71
ACTIFS CIRCULANTS	436 836.80	391 704.71
Liquidités	436 706.80	384 341.71
Compte postal	436 706.80	384 341.71
Créances	0.00	7 363.00
Créances envers des tiers	0.00	7 363.00
Comptes de régularisation actifs	130.00	0.00
Comptes de régularisation actifs	130.00	0.00
PASSIF	436 836.80	391 704.71
FONDS ÉTRANGERS À COURT TERME	2 783.25	7 939.95
Obligations	686.85	7 939.95
Engagement envers des tiers	686.85	7 939.95
Comptes de régularisation passifs	2 096.40	0.00
Comptes de régularisation passifs	2 096.40	0.00
CAPITAUX PROPRES	434 053.55	383 764.76
Capitaux propres	383 764.76	335 537.02
BÉNÉFICE ANNUEL	50 288.79	48 227.74

Compte de résultats

	Comptes 2025	Comptes 2024
PRODUITS	361 114.00	357 260.30
Cotisations des cantons	361 114.00	357 253.00
Autres recettes	-	7.30
CHARGES	310 825.21	309 032.56
Coûts du personnel	280 019.60	281 661.91
Participations à des colloques	-	345.50
Frais de déplacement et autres frais	19.60	257.01
Prestations de tiers	280 000.00	281 059.40
Charges administratives	13 729.00	9 149.75
Imprimés	1 783.65	191.90
Traductions	9 710.30	8 957.85
Consultants externes, experts	2 235.05	-
Assemblées	16 677.00	16 402.20
Charges du comité	918.85	2 313.00
Coût Assemblée générale et plénière	14 672.80	10 900.05
Coût div. Assemblées	1 085.35	3 189.15
Communication	-	1 508.05
Page d'accueil	-	1 508.05
Autres charges d'exploitation	200.00	190.65
Autres charges d'exploitation	200.00	190.65
Charges et revenus financiers	199.61	120.00
Charges d'intérêts	-0.39	-
Frais de compte postal	200.00	120.00
BÉNÉFICE ANNUEL	50 288.79	48 227.74

Les comptes annuels 2025 se soldent par un bénéfice de 50 288.79 CHF. Les capitaux propres s'élèvent ainsi à 434 053.55 CHF au 01.01.2026.

Les comptes annuels de la CTP ont été vérifiés par l'organe de révision Von Graffenried AG Treuhand, qui a confirmé la conformité des comptes et le respect des normes comptables.

Liste des membres

AU 31.12.2025

Attiger Stephan, AG (Comité)	Departement Bau, Verkehr und Umwelt
Biasotto Dölf, AR	Departement Bau und Volkswirtschaft
Camenzind Urban, UR	Volkswirtschaftsdirektion
Dähler Roland, AI	Volkswirtschaftsdepartement
Eray David, JU (Comité)	Département de l'environnement
Gorrite Nuria, VD	Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines
Hess Josef, OW	Bau- und Raumentwicklungsdepartement
Keller Esther, BS (Comité)	Bau- und Verkehrsdepartement
Kessler Martin, SH	Baudepartement
Kolly Sandra, SO	Bau- und Justizdepartement
Maissen Carmelia, GR (Comité)	Departement für Infrastruktur, Energie und Mobilität
Maudet Pierre, GE	Département de la santé ed des mobilités (DSM)
Neuhaus Christoph, BE	Bau-, Verkehrs- und Energiedirektion
Peter Fabian, LU (Président)	Bau-, Umwelt- und Wirtschaftsdepartement
Reber Isaac, BL	Bau- und Umweltschutzdirektion
Rüegsegger André, SZ	Baudepartement
Rotzer-Mathyer Therese, NW (Comité)	Baudirektion
Ruppen Franz, VS	Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt
Schönholzer Walter, TG (Comité)	Departement für Inneres und Volkswirtschaft
Steiert Jean-François, FR (Comité)	Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Tinner Beat, SG	Volkswirtschaftsdepartement
Tschudi Thomas, GL	Departement Bau und Umwelt
Vera Céline, NE	Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture
Walker Späh Carmen, ZH (Vice-présidente)	Volkswirtschaftsdirektion
Weber Florian, ZG	Baudirektion
Zali Claudio, TI	Dipartimento del territorio

Mutations de personnes :

- NE : Céline Vera remplace Laurent Favre

Editrice

Conférence des directeurs cantonaux
des transports publics (CTP)

Maison des cantons

Speichergasse 6

Case postale

3001 Berne

T 031 320 16 90

info@koev.ch

www.koev.ch

Rédaction

Mirjam Bütler

Markus Sieber

Karin Starkermann

© CTP 2026